

3.13 Nunavut (NU)

Population : 35 591

Nombre d'écoles (M-12) : 42

Nombre d'élèves en M-12 : 9 728

Nombre de programmes d'apprentissage en ligne (M-12) : 0

Nombre d'élèves en apprentissage en ligne (M-12) : ≈ 50



Gouvernance et réglementation

En vertu de la Loi sur l'éducation de 1999, diverses organisations à caractère éducatif peuvent «autoriser, superviser et évaluer l'utilisation des programmes d'apprentissage à distance dans l'application du programme d'enseignement» (p. 75). Le ministère de l'Éducation définit l'apprentissage à distance comme le recours aux technologies nécessaires pour offrir une expérience d'apprentissage adéquate à des élèves qui sont physiquement séparés de leur enseignante ou de leur enseignant durant la majeure partie du processus. On peut recourir aux cours ou aux programmes à distance notamment dans les cas suivants :

- Ils ne peuvent être offerts localement en raison d'un manque d'expertise du personnel enseignant ou d'un nombre insuffisant d'élèves;
- Ils s'intègrent mal à l'horaire d'un élève;
- Ils permettent d'améliorer ou d'enrichir le programme d'enseignement normal;
- Ils s'inscrivent dans un programme d'éducation à domicile ou sont offerts à des élèves souffrant d'une maladie prolongée.

Par ailleurs, le Nunavut a conclu des ententes territoriales avec différents fournisseurs de services d'apprentissage à distance, comme l'*Alberta Distance Learning Centre (ADLC)*.

Le modèle de financement pour l'apprentissage à distance ou en ligne est le même que pour l'apprentissage traditionnel en classe. Toutefois, les élèves du territoire officiellement inscrits à un programme d'éducation à domicile sont admissibles à un montant pouvant atteindre 1 000 \$ pour rembourser les frais d'inscription, les livres et l'équipement.

Une directive ministérielle sur l'accès à l'apprentissage à distance et la prestation de ce type de formation est en cours d'élaboration depuis 2012.

Programmes d'apprentissage en ligne (M-12)

Le ministère de l'Éducation fait le suivi des inscriptions d'élèves dans le cadre de ses ententes avec les fournisseurs de services d'apprentissage à distance. L'ADLC donne notamment au ministère l'accès à son site web pour qu'il puisse vérifier les notes finales des élèves. En 2016-2017, 32 élèves étaient inscrits aux cours de l'ADLC.

De plus, un nombre indéterminé d'élèves de six écoles réparties dans cinq localités accèdent à différents programmes au moyen de Connexions Nord (un programme ontarien offrant des cours théoriques et axés sur les métiers).

Le ministère de l'Éducation étudie actuellement la possibilité d'établir un programme d'enseignement à distance au Nunavut. Il évalue les meilleures options pour en faciliter l'accès dans les classes du territoire et tente de déterminer les couts d'une telle initiative. Or, la faible capacité de la bande passante et les disparités relatives à l'accessibilité et aux infrastructures à l'échelle du territoire limitent la capacité du ministère à offrir ce type d'enseignement.

Programmes d'apprentissage mixte ou hybride (M-12)

Pour l'instant, le ministère de l'Éducation ne participe à aucune initiative d'apprentissage mixte.